



Fiche de Données de Sécurité

FINITION EXTERIEURE SEMI-LUSTREE CLAIRE A BASE D'EAU





1. Identification

Nom du produit	FINITION EXTERIEURE SEMI-LUSTREE CLAIRE A BASE D'EAU		
Code du produit	WBE-0060		
Autres moyens d'identification	W/B CLEAR S/G EXT. TOPCOAT.		
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire.		
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 Tél. 1-800-262-5710 Télec. 1-405-262-9310 www.geminicoatings.com		
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

2. Identification des dangers

Résumé	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH

 	<p>Irritation cutanée (Catégorie 2) Irritation oculaire (Catégorie 2B) Sensibilisation cutanée (Catégories 1) Toxicité pour la reproduction (Catégories 1B)</p> <p>Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Danger aigu pour le milieu aquatique (Catégorie 1).</p>
--	---

DANGER

- H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
- H315 : Provoque une irritation cutanée
- H320 : Provoque une irritation des yeux
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
- P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P261 : Éviter de respirer les brouillards, vapeurs et aérosols.
- P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P321 : Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 : Recueillir le produit répandu.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	6 - 7 %
Phtalate de dibutyle	84-74-2	1 - 2 %
Éther monobutylique du diéthylène glycol	112-34-5	1 - 3 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner à boire de petites quantités d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptômes	Peut causer une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires. Peut causer une réaction allergique de la peau. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue.
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. En cas d'ingestion or d TM inhalation d'une grande quantité, consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO ₂). Les brouillards d'eau sont préférables si l'eau doit être utilisée.
Dangers spécifiques du produit	Ce produit est une solution aqueuse qui ne soutient pas la combustion à moins que de l'eau soit évaporée. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produira et le conteneur pourrait éclater. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Retirer les contenants de la zone de déversement si cela est possible sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer ou racler et mettre dans un contenant de récupération approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Éviter les températures élevées et la chaleur intense. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiquetés dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Tenir à l'abri du gel.
Température de stockage	10 à 35°C (50 à 95°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Butoxy-2 éthanol : 700 ppm. Phtalate de dibutyle : 4000 mg/m ³ .			
Butoxy-2 éthanol	VEMP (8h)		20 ppm	ACGIH
			20 ppm	97 mg/m ³ RSST
Éther monobutylique du diéthylène glycol	VEMP (8h)	Fraction inhalable	10 ppm	ACGIH
Phtalate de dibutyle	VEMP (8h)			5 mg/m ³ ACGIH , RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.			
Mesures de protection individuelle				
Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures.			
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les séchées. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique.			
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier ou une combinaison de protection.			
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et la norme CSA Z 94.4 et approuvé par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, porter un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques.			
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.			

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Inflammabilité	Ininflammable.
Couleur	Clair	Limite d'inflammabilité	N.Dis.
Odeur	N.Dis.	Point d'éclair	>93.3°C (199.9°F) Tagliabue coupe fermée
Seuil olfactif	N.Dis.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	8.0 à 9.0	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	N.Dis.	Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	N.Dis.
Point de congélation	N.Dis.	Densité de vapeur	5.1 (Air = 1)
Point d'ébullition	89.44°C (193°F)	Densité relative	1.060 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	N.Dis.

Taux d'évaporation	N.Dis.	Température de décomposition	N.Dis.
Tension de vapeur	0.266kPa (2 mm Hg)	Viscosité	N.Dis.
% de volatilité	N.Dis.	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter les températures élevées et la chaleur intense.
Matériaux incompatibles	Oxydants forts, bases fortes, acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Butoxy-2 éthanol	Ingestion 560 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 2.21 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 220 mg/kg	Lapin	DL50
	Éther monobutylique du diéthylène glycol	Ingestion 5660 mg/kg	Rat	DL50
		Peau 2700 mg/kg	Lapin	DL50
	Phtalate de dibutyle	Ingestion 3474 mg/kg	Souris	DL50
Inhalation >15.68 mg/l/4h		Rat	CL50	
Peau >25000 mg/kg		Lapin	DL50	
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.			
Effets retardés, immédiats et chroniques	Voie oculaire	Peut causer une irritation des yeux. L'éther monobutylique du diéthylène glycol (CAS no 112-34-5) est irritant pour les yeux (lapins, OCDE 405). Le butoxy-2 éthanol peut causer une irritation des yeux (lapins, OCDE 405).		
	Voie cutanée	Peut causer une irritation de la peau. Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau et des gerçures. Le contact sur une grande surface de la peau pendant plusieurs heures peut causer l'absorption de quantités dangereuses du produit. L'éther monobutylique du diéthylène glycol (CAS no 112-34-5) peut causer une irritation légère de la peau (lapins, OCDE 404). Le butoxy-2 éthanol peut causer une irritation de la peau (lapins, OCDE 404).		
	Voie respiratoire	Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation excessive est nocive. Une haute concentration peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées, de la somnolence et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.		
	Voie orale	Peut causer une irritation gastro-intestinale avec nausées et vomissements.		
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Quelques cas de sensibilisation après l'exposition au phtalate de dibutyle ont été rapportés chez l'homme. Peut causer une réaction allergique de la peau.		
Classification CIRC / NTP	Aucun ingrédient n'est répertorié.			

	<p>Cancérogénicité Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.</p> <p>Mutagène Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connu pour causer des effets mutagènes.</p> <p>Toxicité sur la reproduction Phtalate de dibutyle a un effet embryotoxique et foetotoxique chez l'animal. Il peut causer une atteinte testiculaire chez l'animal. Les tests démontrent que cette substance peut entraîner des effets toxiques sur la reproduction ou le développement chez l'humain. Le butoxy-2 éthanol peut avoir des effets sur la reproduction et la fertilité à des doses qui étaient très toxiques pour les animaux (TOXNET).</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Aucun organe cible n'a été répertorié.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.
Autres informations	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/Kg. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012. L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur n'est pas classifiée selon le SGH.

12. Données écologiques

Toxicité écologique	<table> <tr> <td>Invertébré aquatique - Gymnodinium breve (algue)</td> <td>CE50</td> <td>0.2 mg/L ; 96 h (Dibutyl phthalate)</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel</td> <td>CL50</td> <td>0.1 mg/L ; 96 h (Dibutyl phthalate)</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel</td> <td>CL50</td> <td>1474 mg/L; 96 h (2-butoxyethanol)</td> </tr> <tr> <td>Invertébré aquatique - Daphnia magna</td> <td>CE50</td> <td>1550 mg/L; 48 h (2-butoxyethanol)</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Branchydanio Renio - eau douce</td> <td>CSEO</td> <td>>100 mg/L; 21 d (2-butoxyethanol)</td> </tr> <tr> <td>Invertébré aquatique - Daphnia magna</td> <td>CSEO</td> <td>100mg/L; 21 d (2-butoxyethanol)</td> </tr> <tr> <td>Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata</td> <td>CE50</td> <td>1840 mg/L; 72 h (2-butoxyethanol)</td> </tr> <tr> <td>Poisson - Lepomis macrochirus - Crapet arlequin</td> <td>CL50</td> <td>1300 mg/L; 96 h (CAS no 112-34-5)</td> </tr> </table>	Invertébré aquatique - Gymnodinium breve (algue)	CE50	0.2 mg/L ; 96 h (Dibutyl phthalate)	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	0.1 mg/L ; 96 h (Dibutyl phthalate)	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	1474 mg/L; 96 h (2-butoxyethanol)	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	1550 mg/L; 48 h (2-butoxyethanol)	Poisson - Branchydanio Renio - eau douce	CSEO	>100 mg/L; 21 d (2-butoxyethanol)	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CSEO	100mg/L; 21 d (2-butoxyethanol)	Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata	CE50	1840 mg/L; 72 h (2-butoxyethanol)	Poisson - Lepomis macrochirus - Crapet arlequin	CL50	1300 mg/L; 96 h (CAS no 112-34-5)
Invertébré aquatique - Gymnodinium breve (algue)	CE50	0.2 mg/L ; 96 h (Dibutyl phthalate)																							
Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	0.1 mg/L ; 96 h (Dibutyl phthalate)																							
Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	1474 mg/L; 96 h (2-butoxyethanol)																							
Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	1550 mg/L; 48 h (2-butoxyethanol)																							
Poisson - Branchydanio Renio - eau douce	CSEO	>100 mg/L; 21 d (2-butoxyethanol)																							
Invertébré aquatique - Daphnia magna	CSEO	100mg/L; 21 d (2-butoxyethanol)																							
Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata	CE50	1840 mg/L; 72 h (2-butoxyethanol)																							
Poisson - Lepomis macrochirus - Crapet arlequin	CL50	1300 mg/L; 96 h (CAS no 112-34-5)																							
Persistance	Aucune information disponible pour ce produit.																								
Dégradabilité	Le Butoxy-2 éthanol est facilement biodégradable à 90.4% en 28 jours (OCDE 301B). Le phtalate de dibutyle est facilement biodégradable 99% en 28 jours (OCDE 301B). L'éther monobutylique du diéthylène glycol est facilement biodegradable à 88% en 28 jours (OCDE 301D).																								
Potentiel de bioaccumulation	Le phtalate de dibutyle a un potentiel de bioaccumulation dans les organismes aquatiques (log K _{ow} >3.8). L'éther monobutylique du diéthylène glycol a un faible potentiel de bioaccumulation dans les organismes aquatiques avec un facteur de bioconcentration (FBC) estimé de 3. Le Butoxy-2 éthanol ne devrait pas se bioaccumuler selon son faible coefficient de partition (Log K _{ow} <2).																								
Mobilité dans le sol	Le Butoxy-2 éthanol a une valeur estimée K _{oc} de 0.83 qui indique une très grande mobilité dans le sol (TOXNET). L'éther monobutylique du diéthylène glycol a une valeur estimée log K _{oc} de 0.56 qui indique une très grande mobilité dans le sol (TOXNET). Le phtalate de dibutyle a une valeur K _{oc} de 3.05-3.14 qui indique une faible mobilité dans le sol.																								
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.																								

Butoxy-2 éthanol	111-76-2	X							
Phtalate de dibutyle	84-74-2	X	X	X					X
Éther monobutylique du diéthylène glycol	112-34-5	X							

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Phtalate de dibutyle	84-74-2		X

Autres réglementations

SIMDUT 1988



D1A D2A D2B

Classe D1A : Matières très toxiques ayant des effets toxiques immédiats et graves

Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets

Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

HMIS



○ Protective Equipment

NFPA



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2016-01-22
-------------------	------------------------------------

Version	01
---------	----

Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html - IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS), http://www.inchem.org
---------------------	---

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA: American Industrial Hygiene Association
HMIS: Hazardous Materials Identification System
NFPA: National Fire Protection Association
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé
SGH: Système général harmonisé
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.